

Date de dépôt : 8 février 2022

Rapport

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Pierre Nicollier, Pierre Conne, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Alexis Barbey, Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Souheil Sayegh, Daniel Sormanni, Sylvain Thévoz, Emmanuel Deonna, Nicolas Clémence, Grégoire Carasso pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre

Rapport de majorité de M^{me} Amanda Gavilanes (page 1)

Rapport de première minorité de M. Rémy Pagani (page 49)

Rapport de seconde minorité de M. Stéphane Florey (page 52)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Amanda Gavilanes

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission d'aménagement du canton a traité la proposition de résolution pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre, lors de ses séances des 29 septembre, 24 novembre et 1^{er} décembre 2021.

Elle a siégé sous la présidence de M. Thierry Cerutti. La commission a auditionné, lors de ses travaux :

- M^{me} Frédérique Perler, maire de la Ville de Genève ;
- M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM ;
- M. Leopold Banchini, architecte mandataire.

M. Sylvain Ferretti, directeur général, office de l'urbanisme (DT), M. Jean-Charles Pauli, secrétaire adjoint (OU – direction juridique DT), et M^{me} Marie Schärli, secrétaire générale adjointe (DT), ont également assisté aux travaux de la commission.

Le procès-verbal a été tenu avec diligence et exactitude par M^{me} Garance Sallin. Je les remercie toutes et tous chaleureusement au nom de la commission pour leur contribution au bon traitement de ce rapport.

En guise de préambule, la rapporteure souhaite reprendre les arguments présentés par les auteurs dans l'exposé des motifs du projet de résolution. Ceux-ci permettent, en effet, d'appréhender de façon concise et claire les principaux enjeux de l'aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre et de l'indispensable collaboration de la Ville et du canton et la matière.

Préambule

Les bords du Rhône connaissent une fréquentation croissante année après année. Durant la saison estivale, la zone allant des berges de la pointe de la Jonction au pont de Sous-Terre est littéralement prise d'assaut. Plusieurs projets ont tenté d'adapter cette zone en proposant des infrastructures de façon à la rendre plus conviviale et sécurisée. Toutefois, aucun d'entre eux n'a réussi à voir le jour, hormis celui dédié au parc de la pointe actuellement occupé par un dépôt TPG. Le dernier projet d'envergure d'aménagement des bords du Rhône a d'ailleurs fait l'objet d'une bataille judiciaire importante où les initiants ont été déboutés pour motif de défaut de compétence et de coordination avec le canton.

Cette résolution demande au Conseil d'Etat de soutenir un aménagement du Rhône, dans la lignée du projet de délibération déposé au Conseil municipal de la Ville de Genève en juillet 2021.

Il existe un projet d'aménagement initialement développé par MM. Rychner et Jaccard. Un développement de cette zone en ce sens permettrait d'atteindre les objectifs suivants parmi d'autres :

- En premier lieu, l'aménagement des berges du Rhône pour la baignade.

L'installation de pontons le long des berges ainsi que l'engazonnement de la promenade des Saules permettrait de renforcer la capacité de baignade. Les installations pourraient s'inspirer des standards et des designs similaires présents dans les grandes villes suisses (p. ex. Zurich et la Limmat ou Berne et l'Aare) et européennes.

- En second lieu, l’installation d’infrastructures utiles et de plaisance dans la zone permettrait d’offrir des lieux d’aisance, des espaces douches, des installations permettant aux baigneurs de stocker leurs affaires. La réalisation du projet pourrait s’inspirer notamment des installations existant aux Bains des Pâquis qui pourront être prises comme modèle à cet égard.
- Au niveau du plan d’eau, il inclurait l’installation d’échelles supplémentaires, le prolongement et le renforcement des pontons existants, ainsi que la mise en place d’un système lumineux d’information concernant les débits du fleuve.

La plus grande partie de ces éléments sont du ressort de la Ville. Néanmoins, les éléments « eau » sont du ressort du canton. Un effort de coordination entre Ville et canton est ainsi nécessaire pour permettre une mise en œuvre rapide de ce projet.

Séance du 29 septembre 2021

*Présentation*¹

M. Nicollier explique que la R 973 a été déposée en juin dernier, en parallèle au PRD 294 au Municipal de la Ville de Genève demandant un crédit d’étude pour l’aménagement des rives et abords du Rhône pour toute la partie en aval du pont de Sous-Terre. Cette résolution est là parce qu’il faut coordonner le travail entre l’Etat et la Ville et qu’il faut un plan cohérent. Il y a un projet d’aménagement des anciens locaux des TPG, mais ce projet n’inclut pas les rives et lieux de baignade, et ne monte pas jusqu’au pont de Sous-Terre. Elle vise aussi à éviter un échec ; il y avait déjà eu un projet mené par la Ville il y a quelques années, mais les habitants avaient fait recours, ne souhaitant pas de nuisances. Le projet a été invalidé parce qu’il n’y avait pas eu de coordination suffisante entre la Ville et le canton. Les rives du Rhône en aval du pont de Sous-Terre sont très prisées, comme tous les lieux permettant la baignade dans le canton. Il y a un projet mené par un mandataire de la Ville pour reprendre les locaux des TPG appartenant au canton et créer un lieu de vie pour le quartier. Cet aménagement des locaux TPG avait été demandé par le Grand Conseil et approuvé lors de la dernière législature. La plupart des éléments cités sont de la responsabilité de la Ville, mais dès qu’il est question du fleuve et d’accès à l’eau, le canton est impliqué. Il faut donc une coordination entre l’Etat et la Ville pour un projet cohérent. La plus grande partie du projet en termes d’investissements sera du

¹ Annexe 1 : Présentation de M. Nicollier

ressort de la Ville. La résolution demande d'« effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser un projet d'aménagement pour l'accès au Rhône en aval du pont de Sous-Terre, le long de la pointe de la Jonction, en collaboration avec la Ville de Genève ». Cela demande au Conseil d'Etat de se pencher sur ce projet et de mettre son énergie à sa réalisation. Elle demande plus particulièrement : de faciliter l'installation ou la prolongation des pontons le long des berges, car la baignade y est actuellement assez dangereuse et peu confortable ; de développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve ; de soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve – le Grand Conseil a voté une pétition sur la sécurité du Rhône et ses grandes variations de débit. Il n'est pas question de demander aux SIG de réguler les débits selon les besoins des baigneurs, mais d'avoir des systèmes lumineux indiquant si le courant est fort ou faible pour informer les baigneurs. Enfin, la résolution demande de faciliter la mise en place d'un pont piétonnier parallèle au pont de Sous-Terre, pour créer une balade à pied le long des deux rives sans avoir à passer par le pont avec une haute densité de trafic.

Cette résolution et le PRD de la Ville ont été signés par des représentants de partis très variés. Il est important pour ce projet d'intégrer les besoins des habitants : le projet précédent a été attaqué car les habitants n'avaient pas été écoutés. C'est un lieu très fréquenté le week-end, avec de la musique, des barbecues, des verres cassés, etc., cela apporte des nuisances. Si on met les poubelles au bon endroit, des infrastructures pour accéder à l'eau aux bons endroits, on peut canaliser le flux de la population. Le fleuve est navigable, donc il est important de prendre cela en compte dans les aménagements mis en place. Enfin, concernant le débit du fleuve, selon les besoins de production électrique, le débit peut être plus ou moins important ; il ne faut pas que cela change, il est bon de produire de l'électricité localement, mais il faut informer les baigneurs afin qu'ils agissent en connaissance de cause. Il existe quelques visuels pour un projet d'aménagement des rives (voir R 973²), mais il n'y a rien d'abouti. Le projet doit être développé par la Ville, il n'y a pas encore quelque chose de prêt, mais cette résolution a pour objectif de donner une direction au Conseil d'Etat pour une collaboration avec la Ville.

Questions des députés

Un député socialiste trouve l'intention de ce texte juste. A une époque, les autorités municipales avaient les plus grandes réserves sur l'aménagement d'infrastructures sur le Rhône, dans un souci de responsabilité juridique. Il

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R00973.pdf>

trouve cet argument difficile à accepter vu la popularité du lieu et le risque plus grand que le non-aménagement fait supporter indirectement à la commune. Il demande s'il pense que les nouvelles autorités municipales, en particulier le nouvel exécutif, auraient moins de réserves. Concernant le pont pédestre, il imagine qu'il serait au niveau intermédiaire entre l'eau et le haut du pont pour traverser d'une berge à l'autre sans remonter jusqu'à la route ; il demande si telle était son intention, et comment il l'articule avec le fait que des bateaux passent et que des gens sautent depuis le pont.

M. Nicollier répond que l'idée est d'avoir un pont pédestre permettant de ne pas avoir à remonter sur la route pour traverser le Rhône. Ce n'est qu'une intention ; si cela pose problème, l'invite peut tout à fait être retirée. Il est clair qu'il faut garder une certaine hauteur, étant donné que des bateaux passent dessous. Il n'a pas de discussions ou de retours de la part du Conseil administratif sur ce projet. Il a été présenté en commission du Conseil municipal la semaine passée. Les personnes qui ont signé le projet étaient originaires de partis très variés ; il n'a pas l'impression que la problématique de la responsabilité freine les élus actuels. Personnellement, il le rejoint sur cette question : il y a beaucoup de personnes qui vont se baigner là-bas ; on peut décider de ne rien faire et de continuer à avoir des nécessités de sauvetage récurrentes, ou bien décider d'avoir une meilleure information et s'en remettre à la responsabilité individuelle, comme partout autour du lac.

Un député d'Ensemble à Gauche trouve que le projet est séduisant, mais qu'il pose quelques problèmes au niveau de la sécurité. Il y a un barrage à proximité, avec un courant d'une force extraordinaire. Avec des gardiens tout au long des aménagements, cela pourrait convenir, mais là, il trouve cela trop léger et que cela fait prendre trop de risques. Non seulement il y a le barrage, mais aussi la jonction avec l'Arve qui peut avoir une différence de température de 10 degrés.

M. Nicollier répond que, parmi les aménagements imaginés, il y a des piscines suspendues comme à Coligny, avec des plateformes permettant de se baigner tout en étant entouré d'une structure. Il trouve que c'est un peu se voiler la face que de ne rien faire : actuellement, il y a énormément de gens qui s'y baignent, et l'on ne fait rien par peur d'être désigné responsable. Il est possible de placer des panneaux indiquant les variations de débit du fleuve et de faire en sorte qu'il soit plus facile d'entrer et de sortir dans le fleuve. Cela ne signifie pas qu'il faille mettre des maîtres-nageurs tout le long. Il est évident que s'il y a un maître-nageur, il a une responsabilité ; selon lui, il ne faut pas en mettre. A Genève, la baignade dans les cours d'eau et le lac se fait sous la responsabilité de chacun, et il ne pense pas que cela doive changer.

Le même député demande quelle différence il fait entre l'Atlantique, où il y a des maîtres-nageurs qui surveillent la baignade, et cette partie du cours d'eau.

M. Nicollier répond que certaines plages de l'Atlantique sont ouvertes à certains moments, durant lesquels on peut se baigner sous la supervision d'un maître-nageur. Le reste du temps, et ailleurs, on peut aller se baigner sous sa propre responsabilité. On pourrait décider de mettre le long du Rhône un maître-nageur responsable d'un périmètre pendant une période de quelques heures dans la journée, si l'on pense que ça améliore la situation. Cela n'empêche pas des gens d'aller se baigner hors de la période ou ailleurs, comme c'est le cas pour l'Atlantique. Personnellement, il pense qu'il suffit d'une indication claire des débits.

Une députée socialiste évoque le projet cité dans la résolution, développé par MM. Rychner et Jaccard. Elle demande si cela s'est fait sous mandat.

M. Nicollier répond que ce sont des personnes passionnées par l'aménagement qui ont dessiné un plan. Il n'y a pas de mandat. Ce sont des citoyens, l'un est architecte, l'autre juriste. On ne peut pas prendre ces projets tels quels, car il n'y a par exemple pas eu de concertation avec le voisinage, mais ils servent à se faire une idée.

Elle demande ce qui existe actuellement en matière de système d'information pour les variations de débit du Rhône.

M. Nicollier répond qu'il n'y a actuellement rien. Il y a des panneaux pour dire de faire attention, mais il n'y a pas de système lumineux comme pour le danger d'avalanche sur les pistes de ski.

La socialiste demande si le nouveau pont ne risque pas de dénaturer un peu le site, sachant qu'il y a déjà un pont.

M. Nicollier ne trouve pas que le pont de Sous-Terre soit particulièrement beau ; il y a donc peut-être la possibilité de l'améliorer. En créant des aménagements bien intégrés dans le paysage, cela permet à la population de profiter de cet environnement.

Une députée du PDC demande s'il a étudié ce qui se faisait dans d'autres villes.

M. Nicollier répond qu'ils ont regardé ce qui se faisait en Suisse alémanique. Au bord du lac de Constance, il y a des structures qui permettent de se baigner tout en restant dans une structure fermée, un peu comme aux quais de Cologny. A Genève, il y avait aussi la structure en forme de drapeau suisse, au pont de la Machine. Ce sont des inspirations pour le projet, afin de permettre un accès à l'eau pour des gens nageant moins bien.

La démocrate-chrétienne demande s'il y a eu des études analysant le rapport entre aménagements des rives et réduction des accidents.

M. Nicollier répond qu'il ne le sait pas. A Berne, la baignade dans l'Aar est un élément de promotion touristique ; ils font de la publicité pour que les habitants d'autres villes viennent s'y baigner. Il est très bien indiqué où l'on peut sortir du cours d'eau, quelles sont les distances, etc.

Une députée du MCG indique qu'il y a eu au moins trois objets au Municipal sur un tel projet. Elle avait été rapporteuse pour deux d'entre eux. A l'occasion des travaux sur ces objets, ils avaient auditionné quelqu'un qui s'occupe du barrage et du débit du lac ; cet homme a expliqué que les variations de courant sont prévisibles. Elle demande comment cela fonctionnerait. Elle se souvient que quelqu'un a mentionné que des personnes traversent de la rive droite à la rive gauche, puis avaient des difficultés pour revenir en raison des changements de courant. Elle demande s'ils ont envisagé des situations par rapport à cela. Elle demande si les piscines qui seraient dans le Rhône seraient flottantes ou fermées et bétonnées.

M. Nicollier répond qu'il avait imaginé des éléments flottants sur le Rhône. Il serait malvenu de faire une structure en dur. Quant au débit, il dépend de la hauteur du lac et de la production électrique. Il est prévisible, mais les personnes qui se baignent ne le savent pas, donc un indicateur pour signaler le courant fort serait intéressant. Les seuls moments où il y a une variation non prévue, c'est quand il y a un avis de noyade : les SIG coupent en quelques minutes et le débit est fortement réduit.

La même députée demande si l'on a une idée du coût.

M. Nicollier répond par la négative. Il pense néanmoins que ce sont des montants très raisonnables, car les mesures du débit de l'eau sont disponibles sur internet.

Un député socialiste signale que l'information sur les débits sur une base historique et actuelle se trouve sur le site de l'OFEV. L'information est en temps quasi réel, mais il n'y a donc pas la dimension prospective.

Un député libéral-radical souscrit à ce projet, car il estime que ce périmètre doit être valorisé. Les visuels proposés sont importants pour se projeter et s'identifier ou non. La réponse pragmatique qu'il faut apporter à cette situation où les gens se baignent dans un cours d'eau qui peut présenter des dangers n'est pas de proscrire la baignade, mais de l'accompagner. Il pense ainsi qu'il faut aller dans le sens des visuels, qui proposent des couloirs de nage. Il demande comment il intègre ce projet dans la réflexion plus large sur la pointe de la Jonction, qui est amenée à devenir un centre vivant pour les riverains.

M. Nicollier répond que le projet de la pointe pourrait être divisé en trois parties : la première est l'aménagement des anciens locaux TPG, pour lequel un travail important a déjà été effectué. C'est mené par la Ville, avec une grande collaboration des associations, une consultation de la population. C'est un projet très local sur une surface limitée. Le deuxième projet est l'aménagement des rives ; il devrait être intégré à ce premier projet d'aménagement. Le troisième projet est cantonal, car dès que l'on touche à l'eau c'est cantonal. Il faut une réflexion globale permettant d'avoir les bonnes zones d'accueil aux bons endroits pour mieux accueillir la population et préserver le voisinage des nuisances.

Il demande comment il faut s'y prendre selon lui pour que le dialogue se fasse.

M. Nicollier répond que le Grand Conseil peut donner une impulsion au Conseil d'Etat pour qu'il prenne langue avec la Ville et être actif dans ce dialogue. De l'autre côté, c'est le travail du Conseil municipal de débloquer les budgets pour agrandir le périmètre du projet actuel et y intégrer les rives.

Un député Vert demande s'il dispose d'informations qui lui font penser que le dialogue ne va pas dans le bon sens.

M. Nicollier répond que ses informations proviennent d'une pétition traitant de l'aspect sécuritaire. La Ville et le canton communiquent, mais il n'y a pas de projet structuré en route, à part l'aménagement des anciens locaux des TPG.

L'écologiste demande qui va aménager sur la berge selon lui.

M. Nicollier pense que la plus grosse partie du travail revient à la Ville et que le canton devrait financer la partie qui est sur son territoire. Cela devrait être des sommes plutôt limitées. La Ville doit être pilote du projet, avec le canton impliqué dès le début pour s'assurer que le projet ne contrevenne pas à certaines règles.

Discussion interne

Un député socialiste propose l'audition d'un représentant du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Un député d'Ensemble à Gauche propose d'auditionner les pompiers et la police de la Ville de Genève.

Une députée MCG souhaiterait entendre les SIG, car ils sont responsables du barrage.

Un député de l'UDC précise qu'il faut vraiment entendre quelqu'un qui s'occupe concrètement des barrages. Il est important de savoir comment ils travaillent avec ces débits.

Un député Vert aimerait qu'ils auditionnent le service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (OCEau).

Un autre député socialiste demande l'audition de l'ARVe, l'association qui exploite la buvette de la pointe.

Un député libéral-radical pense qu'il est surtout important de savoir si les choses ont évolué depuis que des accès privilégiés ont été installés. Il faudrait une statistique du nombre de morts sur la rivière durant les dix dernières années. L'attractivité du lieu a été augmentée, il faut voir s'il y a un effet.

Séance du 24 novembre 2021

M^{me} Perler indique qu'un texte semblable est au Conseil municipal de la Ville de Genève, demandant un espace de baignade sécurisé au bord du Rhône. Cela s'inscrit dans le cadre de la pointe de la Jonction, où il y a une demande que ce territoire, y compris les anciens couverts TPG, soit aménagé en parc public pour la population. Un gros travail a été entrepris avant qu'elle prenne ses fonctions au DACM (département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité). M. Banchini, mandataire, va présenter la manière dont la Ville de Genève a abordé cette question et le résultat de la concertation faite cet été.

M. Banchini explique que cette présentation³ est celle qui a été faite au public il y a quelques mois. Il présente l'équipe de mandataires, qui est composée d'architectes, de paysagistes, de groupes s'occupant de la programmation et de la concertation, un groupe d'ingénieurs hydrologiques et un groupe d'ingénieurs acoustiques. Dès l'appel d'offres, il leur a paru important de réfléchir au parc ; c'est une situation particulière, très éloignée des grands parcs de Genève comme le parc La Grange qui étaient à l'origine des jardins de villas privées. Le lieu en question a été construit avec les décombres de la ville, consolidé par des décombres pollués, puis est devenu un site industriel, avant de devenir le site de dépôt des bus. On est donc loin de l'image romantique que l'on peut se faire d'un parc. Il cite des exemples de parcs issus de contextes similaires, industriels, comme le jardin des Fonderies à Nantes. Dans l'appel d'offres, ils ont défini dix principes méthodologiques : définition commune des programmes, éléments culturels constitutifs, assemblée de la Pointe, co-plantation par le public, chantier

³ Annexe 2 : Présentation de la Ville de Genève « La Pointe par Tous »

ouvert, engagement de durabilité, respect de l'écosystème existant, autonomie énergétique presque complète, réflexion acoustique et compétences hydrologiques.

Le projet a démarré par une démarche citoyenne, à travers le travail du Forum Pointe de la Jonction, qui a abouti à un programme, rediscuté durant l'été dans une phase de participation et de définition commune des usages. Sur cette base-là, ils vont redéfinir une image, qui sera rediscutée à travers la co-conception pour arriver au projet et au chantier ouvert. Il est aussi important de tester le site : l'appropriation du site par le public et les associations fait partie de la démarche créative. Il rappelle les étapes : le travail du Forum Pointe de la Jonction a démarré en 2009. En 2016, il y a eu le dépôt de la pétition. La phase 1 de la démarche participative a démarré en 2017. L'équipe a été sélectionnée en 2019. La 1^{re} phase participative a été faite durant l'été 2021.

Plusieurs outils ont été mis en place. Il y a eu quatre grandes journées participatives durant l'été 2021. Une gazette publique a été distribuée quatre fois à 4500 ménages, des permanences ont été faites sur le site, une grande maquette a été réalisée. Les conclusions de la participation ont été résumées en quatre axes.

Le premier axe, « accompagner la transformation du parc », conclut que le parc existe déjà, que la dynamique citoyenne forte est l'ADN du projet, que la phase participative a accéléré cette dynamique, qu'il ne faut pas interrompre et considérer les initiatives présentes sur le site, et accompagner les usages déjà identifiés.

L'axe 2, « demande forte pour un engagement de durabilité sociale et environnementale », indique de répondre à la réelle angoisse de perdre un espace public et des usages interrompus pendant la construction, de réemployer les matériaux sur place plutôt que de faire table rase, utiliser et mettre en place des techniques et stratégies paysagères durables sur place, voir les contraintes écologiques comme des opportunités et relever le potentiel pédagogique de tous ces éléments.

L'axe 3, « identités paysagères plébiscitées », évoque le fait de renforcer l'aspect sauvage le long de l'Arve, conserver un caractère de promenade le long du sentier des Saules et du Rhône, créer un parc de baignade le long du Rhône, considérer les éléments hérités comme des identités du site et affirmer le caractère végétal.

L'axe 4, « infrastructures nécessaires », mentionne l'accompagnement à la baignade, des espaces de jeux aquatiques pour les enfants, des infrastructures associatives et communautaires dans le bâtiment Honegger

(Canoë Club) et le support pour des activités diverses sous les couverts existants.

La participation a permis de définir des éléments de projet à travers six couches. Le sentier des Saules est un élément patrimonial fort : l'idée est de renforcer son caractère paysager en accentuant la végétation et en fermant la boucle. Au niveau des accès motorisés, le but serait de minimiser les accès motorisés sur l'entier du périmètre. Le long du sentier des Saules, ne garder que les accès de sécurité (pompiers et police). Il faut aussi un accès camion pour le siphon des SIG. Sur le plan de la dépollution, il faut un travail de longue durée. L'idée n'est pas de déplacer le problème, mais de traiter les déchets par phytoremédiation sur place et avoir un impact écologique moindre. Concernant la baignade, les grandes recommandations sont : garantir l'accès à l'eau, de nouveaux aménagements pour la baignade et la détente sur le sentier des Saules et le long du Rhône, ne pas restreindre les capacités d'accueil des berges, envisager un accès à l'eau aisé ou la possibilité d'être en contact avec l'eau pour les personnes en difficulté motrice, respect du voisinage et contrôle des nuisances sonores, communication sur la régulation du Rhône selon les horaires, fortes demandes d'aménagement de services pérennes et offrir un contact avec l'eau de l'Arve. Il rappelle que la baignade en eau vive est une caractéristique très suisse, qui fait partie de l'identité des grandes villes suisses.

Des zones aux caractéristiques et sensibilités différentes ont été définies. Dans la zone A, d'entrée dans l'eau, l'idée est d'ajouter un plongoir ou une façon plus sécurisée d'accéder à l'eau. La zone B est très problématique au niveau des nuisances sonores : il y a beaucoup d'habitants très proches de l'accès à l'eau. L'idée est d'avoir de petites plateformes décalées dans le Rhône, faites pour accéder à l'eau. La zone C est une zone pour se détendre, bronzer, etc. La zone D est une zone commune liée aux couverts, où il y aurait l'idée d'une cuisine collective, pour répondre à la question des barbecues. La zone E est une zone pouvant permettre un accès à l'eau plus sécurisé. C'est le seul endroit où le collecteur des SIG s'éloigne un peu de la berge et où un tel accès serait réalisable. Côté Arve, il y aurait un accès plutôt visuel à l'eau, des activités hivernales. Enfin, il y a l'accès pour les activités sportives : c'est l'accès du Canoë Club, mais il y aurait la possibilité de faire une nouvelle zone nautique pour réunir le Canoë Club, le rafting et le paddle. Les images existantes ont été faites pour se représenter les idées et volontés sorties de la concertation, mais il n'y a rien d'arrêté.

Concernant les usages, des zones appropriées pour les services liés à la baignade ont été définies (toilettes, casiers, etc.) ainsi que des lieux pour la sécurité (sauveteurs). Il y aurait des zones permettant d'informer sur les

dangers du Rhône (vitesse du courant, montée ou descente des eaux, température, etc.), afin d'avertir le public et le sensibiliser. Au sujet des couverts, la volonté du public d'en conserver une partie a augmenté au fil des discussions qui ont eu lieu cet été. Ils ont conclu qu'une partie des couverts pouvait être conservée (environ un tiers), une autre partie modifiée, et que le reste serait démonté. Ils ont aussi discuté du fait qu'une grande partie de la structure puisse être conservée afin de garder une trace de ce passé technique et de faire pousser des plantes grimpantes. La plateforme bétonnée et polluée ferait l'objet d'un dégrapage partiel et évolutif. Quant à la végétation, l'objectif est d'au moins doubler la surface de canopée sur la zone du parc. Pour les surfaces végétalisées existantes, il faudrait au moins tripler la surface.

M^{me} Perler ajoute que le Conseil administratif va déposer une proposition avant la fin de l'année pour poursuivre les études liées aux différentes zones et éléments déclinés par M. Banchini, à hauteur d'environ 4 millions de francs. Concernant les invites de la résolution, la première invite le Conseil d'Etat à collaborer avec la Ville ; l'Etat collabore avec la Ville de Genève, ils sont en négociation pour qu'il y ait une vente des parcelles en faveur de la Ville de Genève. Les demandes quant aux accès à l'eau se retrouvent dans les résultats du processus participatif. Quant au fait de « soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve », il y aura probablement une collaboration avec les autres villes suisses au sujet du système d'information, comme à Berne, qui a des indications très claires à ce niveau-là. Quant à la mise en place d'un pont pédestre, ils n'en ont pas encore discuté avec le Conseil d'Etat.

Questions aux auditionnés

Un député socialiste a le sentiment qu'une inflexion a eu lieu du côté du département, qui a longtemps été très réticent à l'aménagement des rives du Rhône pour des questions de risques. Il trouve cela très positif. Il imagine que les intentions politiques du côté du sentier des Falaises sont les mêmes, mais peut-être à un degré moins avancé. De plus, il souhaiterait les entendre au sujet de la 5^e invite, qui propose de construire un pont piéton sous le pont Sous-Terre.

M. Banchini répond qu'ils ont développé un projet sur un périmètre donné, et n'ont pas discuté de ce qui se passait en face. En revanche, il a toujours été évident pour eux que le parc de la Bâtie et le sentier des Falaises se réunissent en un grand espace. La question de connexion entre les deux rives est très importante et a été largement améliorée. Il y a eu la discussion d'avoir un passage pour faire une connexion rapide entre le parc de la Bâtie

et le sentier des Saules. Des bateaux sans moteur, comme ceux qu'on trouve à Bâle, ont aussi été évoqués.

M^{me} Malignac ajoute qu'il n'y a à ce jour pas de projet autre du côté des Falaises que d'améliorer les chemins. Il faut de gros travaux de sécurisation. La berge est aussi protégée pour des raisons environnementales. Il n'a jamais été question de projets pour améliorer l'accès à l'eau du côté des Falaises. Il y en a davantage du côté du PAV, le long de l'Arve.

Le socialiste se souvient d'un projet de ponton vers le sentier des Falaises, porté par l'Etat. La Ville n'y était à l'époque pas très favorable et la variante la plus petite du ponton a été retenue. Le ponton est noir de monde en permanence. Par exemple, si l'Etat revenait avec un projet de deuxième ponton, il demande si l'accueil de la Ville serait moins défavorable que par le passé.

M^{me} Perler répond par l'affirmative. La Ville est toujours prête à discuter de projets proposés par l'Etat. Il y a des rapports étroits entre la Ville et l'Etat, qui est tenu informé de ce que la Ville est en train d'étudier comme projet, et vice versa. Enfin, concernant la dernière invite, elle n'a jamais entendu parler d'un projet de ponton piétonnier parallèle. Ils leur ont présenté ce soir les résultats de la concertation sur un périmètre donné.

Un député écologiste comprend que les signataires de cette résolution avaient l'impression que le projet du parc de la Jonction et le projet du quai des Saules étaient complètement déconnectés, sans collaboration entre l'Etat et la Ville. Il demande si leur présentation du jour confirme que ces deux projets sont traités de façon conjointe.

M^{me} Malignac répond par l'affirmative : il y a un comité de pilotage du projet incluant plusieurs services de la Ville (département de l'aménagement, département du sport, etc.) et de l'Etat (service de l'eau, OU, etc.). Sauf erreur, près de 5 services de l'Etat interviennent.

Il demande encore s'ils savent déjà quelle forme pourrait prendre le maintien des couverts.

M. Banchini répond que plusieurs possibilités ont été évoquées. L'idée est de garder quelques petites zones couvertes et de végétaliser le reste. La structure est très légère : si on retire le couvert, il ne reste qu'une structure très fine qui permet aux arbres de pousser entre. Cela a été très polarisant dans les discussions avec la population : une partie voulait tout enlever. Avec l'utilisation pendant cet été, la population s'est rendu compte que c'était assez unique d'avoir un tel lieu, avec des parties couvertes. Cela a fait pencher la balance dans les discussions pour arriver à l'équilibre mentionné précédemment.

M^{me} Malignac ajoute qu'il y a peu d'endroits pour faire du vélo, de la trottinette, etc., dans les parcs. Garder de la surface dure permet aussi ce genre d'activités. La démarche participative a permis de relever ces éléments et a donné lieu à une appropriation différente de ce qu'ils avaient imaginé à la base.

M. Banchini complète en rappelant qu'ils ne voulaient pas faire table rase et tenaient à faire le compostage sur place, à réutiliser au maximum les matériaux sur place. Un parc doit être idéaliste à ce niveau-là : il faut une position très forte sur les questions de dépollution et de recyclage.

Une députée du MCG observe que cela fait longtemps que les gens ont envie d'aller dans l'eau. Elle indique qu'il y avait une plage à Carouge nommée « Noie-tes-Puces », car Napoléon avait créé le projet et une stèle affichait « NTP ». Elle évoque le taux de pollution de l'Arve et demande s'ils vont mesurer le taux de pollution.

M. Banchini répond que cela a été discuté. Cela pourrait éventuellement être inscrit sur les tableaux d'information. La question des raisons de la pollution de l'Arve et de la façon d'y remédier n'est pas entrée en jeu, car cela se situe à une autre échelle.

Elle ajoute qu'ils ont eu plusieurs fois à traiter au Conseil municipal ces questions de la baignade dans le Rhône. Ce qui était ressorti des auditions des responsables du barrage des SIG c'était qu'il y a des variations de flux. Elle demande s'il a été envisagé d'avoir des panneaux avec des horaires indiquant cela.

M. Banchini répond qu'il n'a personnellement pas participé à ces discussions. Des ingénieurs hydrologiques sont dans l'équipe et mènent une étude sur la baignade depuis le pont du Mont-Blanc jusqu'à la pointe. Il ne sait pas si ce sont des horaires assez réguliers pour qu'ils soient affichés. Cela pourrait être mis sur internet, avec une information en temps réel.

M^{me} Malignac précise que cette demande a été relayée à la réunion publique. Ils vont analyser cette demande pour voir de quelle manière donner cette information.

La même députée demande si le flux de l'Arve a changé depuis quelques années. Il lui semble qu'il y a moins d'eau qu'auparavant.

M. Banchini répond qu'il n'est pas un spécialiste, mais qu'il est possible que cela soit dû en partie à la renaturation, qui ralentit les phénomènes de crue.

Un député libéral-radical observe que, si le Grand Conseil vote cette résolution, ce sera aussi un appui pour le projet de la Ville. Il demande avec

quelle typologie de voisins la concertation a été faite, si tout le monde a été inclus et si les personnes concertées soutiennent réellement le projet.

M. Banchini répond que les voisins qui sont très virulents quant à la problématique du bruit se sont rassemblés en association. Ils sont très bien représentés et ont participé aux discussions. Dans les discussions participatives, il y a des avis qui s'opposent, et il faut trouver un équilibre. Lors de la présentation publique et finale, ils étaient présents, ils ne sont pas entièrement satisfaits avec tout, mais ils ont compris le travail scientifique fait par l'acousticien pour améliorer la question du bruit. Ce sont aussi des questions de police et de civilités, avec la possibilité d'une charte pour l'utilisation du parc pour rassurer les voisins. Tout cela ne peut pas entièrement se refléter dans l'architecture. La question de la fermeture du parc pendant la nuit a été évoquée, mais il n'y a pas eu de conclusion. La présence d'associations est un facteur important dans le maintien d'une paix sociale sur le site. C'est certes un site difficile, mais le projet pourrait complètement changer cette dynamique. Les voisins ont été présents dans les discussions, ils ont exprimé leur avis. Certains sont de toute façon opposés à toute baignade dans le Rhône, car cela apporte des nuisances.

M^{me} Malignac ajoute qu'il y a aussi eu un travail de l'acousticien au niveau des habitants de Saint-Jean. Cela a permis de définir que ce n'était clairement pas un lieu pour des événements culturels le soir. Ils doivent en tenir compte.

M. Banchini explique qu'un événement de cet été a permis de mener une étude sur le bruit. En faisant ces mesures, ils peuvent définir de manière très simple le bruit qui peut être toléré ou non pour rester dans les valeurs légales. Ils ont une approche scientifique, avec un acousticien dès le début du projet.

M^{me} Perler ajoute que ce sont des questions récurrentes, également dans d'autres villes de Suisse. C'est une question très complexe et à prendre très au sérieux, pour trouver un chemin pour que différentes activités puissent cohabiter sans s'opposer l'une à l'autre. Il est intéressant que cette question ait été abordée de manière scientifique, car cela permet d'avancer dans l'acceptabilité du projet pour les habitants. Quant à la remarque du député PLR, si le Grand Conseil vote cette résolution, cela donnerait une légitimité et un soutien clair des autorités, même si les intentions de la Ville et de l'Etat sont déjà présentes.

Un député socialiste s'enquiert de la partie Arve et de l'idée de renforcer le cordon boisé de ce côté-là.

M. Banchini répond que l'idée est d'agrandir le cordon boisé. Il y a aussi eu une discussion quant à la renaturation de l'Arve, mais il y a le collecteur

des SIG, très difficile à déplacer. Ce serait possible, mais en intégrant les éléments construits. Il y a un petit chemin qui existe d'une certaine manière aujourd'hui, car les gens l'empruntent. Le but est de le renforcer et d'en faire un chemin bucolique de promenade, et non pas qu'il soit utilisé par des vélos.

Une députée du MCG demande s'il y a des critères objectifs sur la tolérance au bruit, car chacun a une sensibilité différente.

M^{me} Perler répond qu'il y a des valeurs légales à respecter en termes de bruit. Par ailleurs, face aux différentes sensibilités, il faut trouver un équilibre et un consensus.

M. Banchini ajoute que le fait que tous les acteurs soient impliqués dans le processus permet d'aider. Une grande partie des conflits est due aux types d'usages, pas au nombre de décibels. Si l'on peut montrer que cela va être un lieu populaire, amenant tous types de population, cela peut changer les avis sur ce lieu.

Un député Vert demande sur quoi porte la vente de parcelles de l'Etat.

M^{me} Perler répond qu'il s'agit de toutes les parcelles du périmètre. La Ville est en train d'élaborer un projet avec la population sur un territoire qui ne lui appartient pas encore. C'est encore en négociation.

M^{me} Malignac explique que toutes les berges sont du domaine cantonal et cela le restera. Le terrain appartient actuellement à l'Etat. Il y a un DDP en faveur des TPG et une mise à disposition des TPG à la Ville pour l'occupation du site, le temps qu'ils trouvent un terrain d'entente avec l'Etat pour l'acquisition de la parcelle.

Séance du 1^{er} décembre 2021

Un député socialiste rappelle les demandes d'amendements. Une proposition était de supprimer l'invite sur le pont pédestre, et une autre de remplacer « parallèle au pont » par « en aval du pont ».

Le président relève qu'il y avait aussi la proposition d'un député Vert de supprimer les dernières invites et de ne garder que la première.

Celui-ci maintient cette proposition. Le fait de maintenir ces invites sur l'accès à l'eau repose toute la question de la sécurité de la natation à cet endroit-là. Pour voter ces invites-là, certains voulaient mener un certain nombre d'auditions. Sa proposition est de conserver ce sur quoi tout le monde est d'accord, à savoir la coordination de l'action de l'Etat et de la Ville sur ce secteur. Il propose de supprimer l'invite qui commence par « et plus particulièrement », jusqu'à « Sous-Terre ».

Le député d'Ensemble à Gauche soutient cette proposition qui lui paraît très sage.

Le député socialiste trouve que cela dénature passablement la résolution. Il trouvait ces auditions inutiles, car elles ont déjà eu lieu dans d'autres cadres. Cependant, s'il faut les faire pour garder le texte dans sa forme d'origine, il préfère les faire. Sa recommandation serait de garder le texte le plus proche possible de l'intention des signataires et de M. Nicollier.

Vote

Le président met aux voix l'amendement proposé par le député Vert :

Suppression des dernières invites :

et plus particulièrement

- *à faciliter l'installation ou la prolongation de pontons le long des berges ;*
- *à développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve ;*
- *à soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve ;*
- *à faciliter la mise en place d'un pont pédestre parallèle au pont de Sous-Terre.*

Oui : 6 (1 EAG, 2 Ve, 1 PDC, 2 MCG)

Non : 9 (3 S, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Le président passe à la proposition de supprimer le point « *à faciliter la mise en place d'un pont pédestre parallèle au pont de Sous-Terre* ».

Le député socialiste ne maintient pas cet amendement. L'idée était que la proposition de pont pédestre parallèle telle que rédigée dans la résolution n'avait pas d'intérêt, mais qu'envisager un pont pédestre en aval du pont présentait peut-être plus d'intérêt.

Le député Vert reprend à son compte la proposition de suppression.

Le président met aux voix l'amendement du député Vert :

Suppression de « à faciliter la mise en place d'un pont pédestre parallèle au pont de Sous-Terre »

Oui : 5 (1 EAG, 2 Ve, 2 MCG)
Non : 10 (3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement du groupe socialiste à la dernière invite :

« à faciliter la mise en place d'un pont pédestre en aval du pont de Sous-Terre »

Oui : 9 (3 S, 2 PDC, 4 PLR)
Non : 2 (1 EAG, 1 Ve)
Abstentions : 4 (1 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

L'amendement est accepté.

Le président met aux voix la R 973 ainsi amendée :

Oui : 11 (3 S, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)
Non : 2 (1 EAG, 1 UDC)
Abstentions : 2 (2 Ve)

La R 973, telle qu'amendée, est acceptée.

Mesdames et Messieurs les députés, au regard des informations reçues lors de ses travaux, la commission vous invite à accepter cette proposition de résolution.

Proposition de résolution (973-A)

pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le plan directeur cantonal 2030 « Genève envie », et sa fiche A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics » ;
- le plan directeur communal de la Ville de Genève « Genève 2020 » et son projet localisé « PL1 Jonction » ;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve) ;
- le projet de délibération de la Ville de Genève relatif à l'aménagement de la pointe de la zone comprise entre le pont de Sous-Terre et la pointe de la Jonction ;
- la motion 2213 « Pour un parc public à la pointe de la Jonction » adoptée par le Grand Conseil en 2017 ;
- les étés caniculaires qui poussent la population du canton à rechercher la fraîcheur des cours d'eau,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser un projet d'aménagement pour l'accès au Rhône en aval du pont de Sous-Terre, le long de la pointe de la Jonction, en collaboration avec la Ville de Genève ;

et plus particulièrement

- à faciliter l'installation ou la prolongation de pontons le long des berges ;
- à développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve ;
- à soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve ;
- à faciliter la mise en place d'un pont pédestre en aval du pont de Sous-Terre.

Présentation R973

Pierre Nicollier
29 septembre 2021

Introduction

La R973 a été déposée le 29 juin 2021, en parallèle au dépôt en Ville de Genève, du PRD294 octroyant un crédit d'étude de CHF 3.0 mio. pour l'aménagement des rives de la pointe de la Jonction en aval du pont de Sous-Terre.

Pourquoi ?

- Pour coordonner le travail entre la ville de Genève et le Canton,
- Pour développer un plan cohérent pour la pointe de la Jonction, qui inclut également les accès au Rhône et non seulement les anciens entrepôts TPG,
- Pour éviter un échec comme celui du précédent projet invalidé par les tribunaux pour un manque de concertation entre la Ville et le Canton.

Situation

- Les bords du Rhône connaissent une fréquentation croissante année après année. Durant la saison estivale, la zone allant des berges de la pointe de la Jonction au pont de Sous-Terre est littéralement prise d'assaut.
- Plusieurs projets ont tenté d'adapter cette zone en voulant proposer des infrastructures de façon à la rendre plus conviviale et sécurisée. Aucun d'entre eux n'a réussi à voir le jour.
- Un projet d'aménagement des anciens locaux des TPG est en cours.
- Dans ce sens, une vente des parcelles du Canton à la Ville avait été demandée dans la Motion 2213 votée par le Grand Conseil lors de la dernière législature.
- La plus grande partie des éléments d'aménagement est du ressort de la Ville. Néanmoins, les éléments « eau » sont du ressort du canton. Un effort de coordination entre Ville et canton sera ainsi nécessaire pour permettre une mise en œuvre rapide de ce projet.

3

Proposition

Effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser un projet d'aménagement pour l'accès au Rhône en aval du pont de Sous-Terre, le long de la pointe de la Jonction, en collaboration avec la Ville de Genève

Proposition

et plus particulièrement

- faciliter l'installation ou la prolongation de pontons le long des berges ;
- développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve ;
- soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve ;
- faciliter la mise en place d'un pont pédestre parallèle au pont de Sous-Terre.

5

Points sensibles

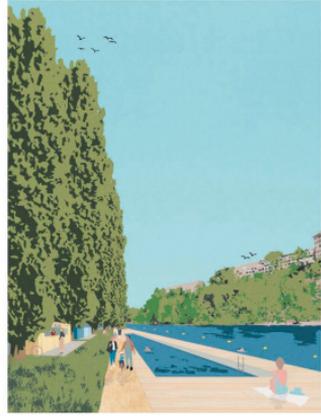
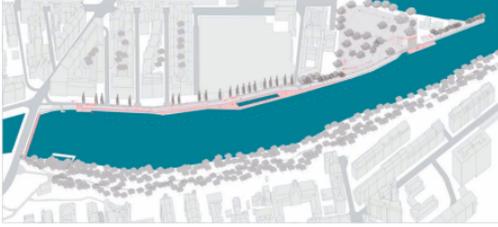
– **Habitants:** Le Canton et la Ville doivent intégrer les besoins des habitants du quartier;

– **Nuisances:** la situation actuelle génère de nombreuses nuisances et incivilités. Les aménagements doivent permettre de les réduire ;

– **Navigation:** Le Rhône est navigable et nous devons garantir que les dispositions liées à la navigation sur le Rhône soient respectées ;

– **Débit:** Les SIG sont très réactifs lors d'annonces de noyades pour réduire les débits. Ces derniers doivent néanmoins être régulés selon les besoins de la régie. Pour cette raison, un système d'information sur les débits semble être la meilleure solution pour réduire le risques.

6



7

Avez-vous des questions?

8

LA POINTE PAR TOUS



ETUDE ET AMENAGEMENT D'UN PARC A
LA POINTE DE LA JONCTION

Un projet en co-conception et co-construction
avec les habitants, habitantes et les usagers et
usagères du site



EQUIPE DE MANDATAIRES

Architecte

LEOPOLD BANCHINI ARCHITECTS

Paysagiste

HAGER PARTNER

Programmation et concertation

BERTHET & POST

-

AIDEC

BE Hydrologie

HYDRIQUE

BE Acoustique

BATJ

LA POINTE PAR TOUS

CONCEVOIR UN PARC AUJOURD'HUI ?



Baigneurs au bord de l'Arve, sans date. Huile sur toile, Léon Gaud (1844-1908)

LA POINTE PAR TOUS

CONCEVOIR UN PARC AUJOURD'HUI ?



Jardins urbains communautaires, New York
Jardin des Fonderies, Nantes



Ghâr du Gange, Varanasi

LA POINTE PAR TOUS

10 PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Définition commune des programmes



Événements culturels constitutifs



Assemblée de la Pointe



Co-plantation par le public



Chantier ouvert



Engagement de durabilité



Respect de l'écosystème existant



Autonomie énergétique



Réflexion acoustique



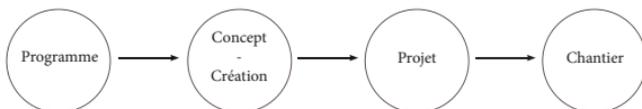
Compétences hydrologiques



LA POINTE PAR TOUS

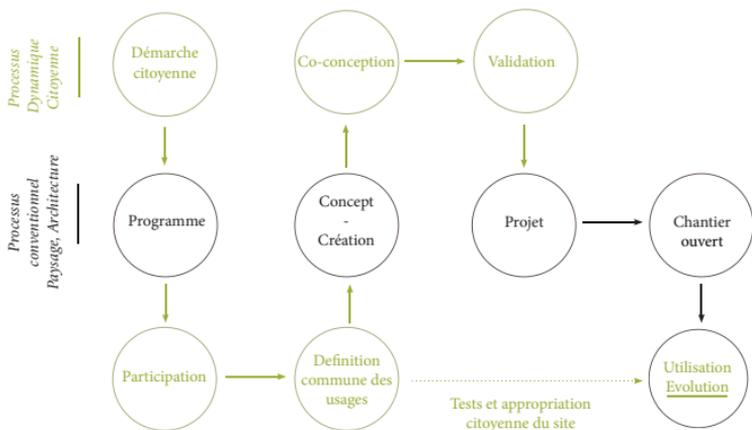
PROCESSUS PARTICIPATIF

Processus
conventionnel
Paysage, Architecture

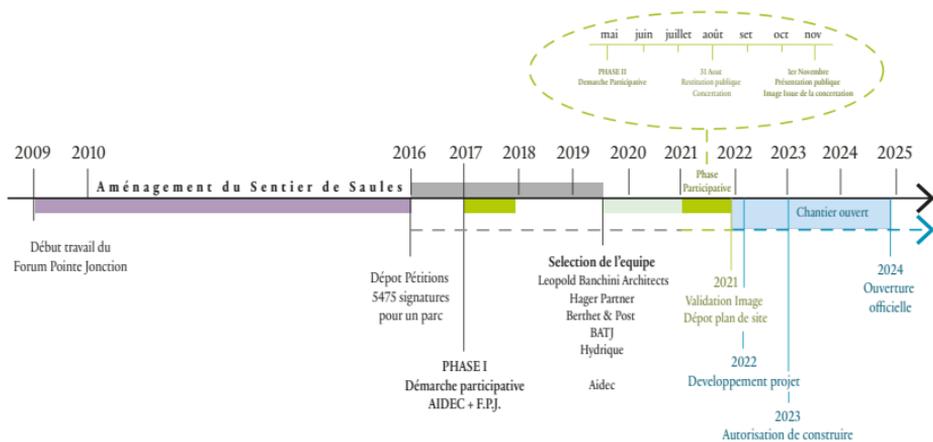


LA POINTE PAR TOUS

PROCESSUS PARTICIPATIF



LA POINTE PAR TOUS



LA POINTE PAR TOUS

OUTILS ET REPRESENTATIVITE



49 cartes gazettes
(4500 ex en tous ménage)



30 permanences



1 maquette 1/100
(1,5x8m)



env. 50 personnes
interviewées le long du
Sentier des Saules



17 formulaires
interview individuels



24 formulaires
interview collectives



8 formulaires
aménagement berges



7 images directrices
commentées



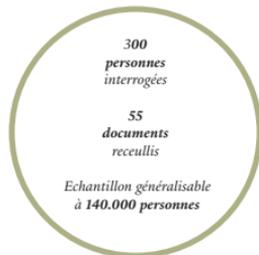
4 journées participatives



1 site internet



5 procès verbalistes



LA POINTE PAR TOUS

DEMARCHE PARTICIPATIVE - 4 GRANDS AXES



LA POINTE PAR TOUS

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU PARC

- Le parc existe déjà !
- La dynamique citoyenne forte est l'ADN du projet
- La phase participative a accéléré cette dynamique
- Ne pas interrompre et considérer les initiatives déjà présentes sur le site
- Accompagner les usages déjà identifiés

LA POINTE PAR TOUS

AXE 2 : ENGAGEMENT DE DURABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Répondre à la réelle angoisse de perdre un espace public et des usages interrompus
- Réemployer des matériaux sur place et les transformer plutôt que faire table rase
- Utiliser et mettre en place des techniques et des stratégies paysagères durables : dépollution ciblée, phasée et expérimentale
- Voir les contraintes écologiques comme des opportunités
- Relever le potentiel pédagogique

LA POINTE PAR TOUS

AXE 3 : IDENTITES PAYSAGERES PLEBISCITEES

- Renforcer l'aspect sauvage le long de l'Arve et à l'extrême pointe
- Conserver le caractère de promenade le long du Sentier des Saules et du Rhône
- Créer un parc de baignade le long du Rhône
- Considérer les éléments hérités comme des identités du site
- Affirmer le caractère végétal

LA POINTE PAR TOUS

AXE 4 : INFRASTRUCTURES NECESSAIRES

- Accompagnement à la baignade
- Espaces de jeux aquatiques pour les enfants
- Infrastructures associatives communautaires dans le bâtiment Honegger
- Supports pour activités diverses sous les couverts
- Infrastructures à usage saisonnier

LA POINTE PAR TOUS

IMAGE DE LA PARTICIPATION - 6 THEMATIQUES

MOBILITE

DEPOLLUTION

BAIGNADE

USAGES

COUVERTS

VEGETATION

LA POINTE PAR TOUS

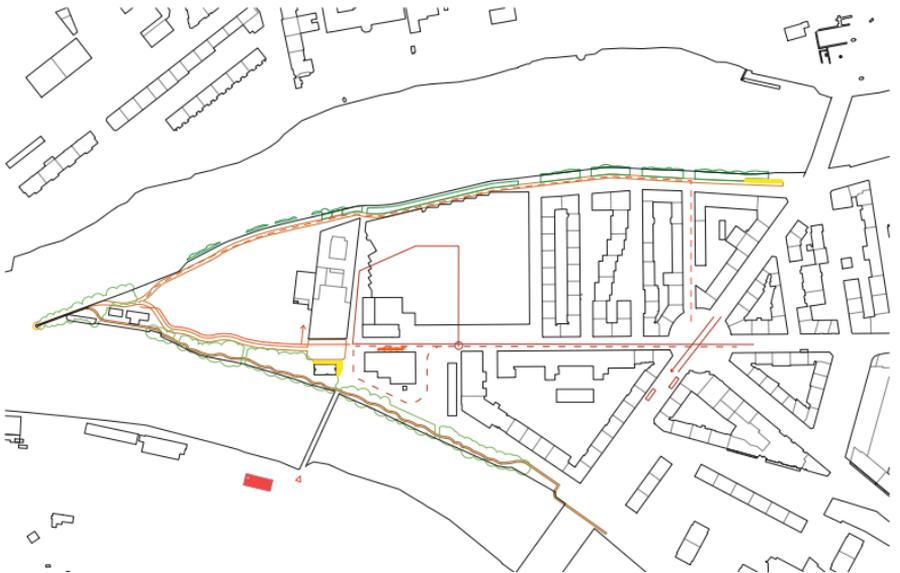
RECOMMANDATIONS - MOBILITE

- Revaloriser le sentier historique des Saules
 - Créer un sentier piéton intime le long de l'Arve
 - Favoriser les piétons sans interdiction complète des vélos et trottinettes
 - Réduire au maximum la présence de voiture sur le site et considérer les parkings du quartier (Bois de la Bâtie)
 - Requalifier l'Avenue de la Jonction et intégrer un arrêt de bus
 - Prendre en compte les publics à mobilité réduite sans « sur-aménager »
 - Un parc ouvert et sans barrières?
- La gestion du site semble simplifiée par un accès encadré

SCHÉMA - CHEMINEMENTS PIETONS



SCHÉMA - MOBILITÉ ACCES MOTORISES

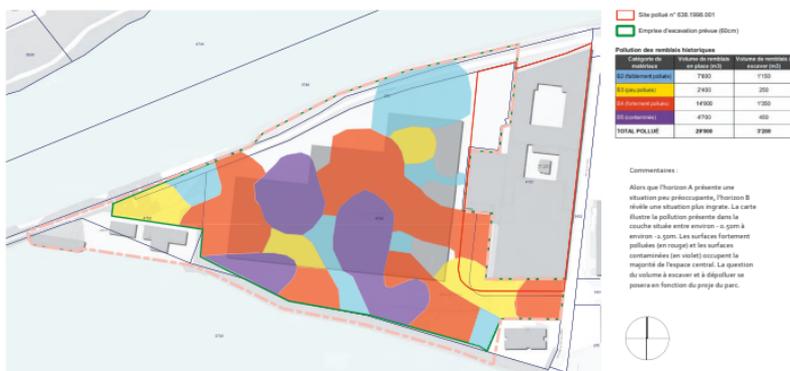


LA POINTE PAR TOUS

RECOMMANDATIONS - DEPOLLUTION

- Limiter les énergies grises
La sobriété doit faire partie intégrante du projet
- Engagement de durabilité. Recyclage et aire de compostage
- Dépollution sur place, grâce à des méthodes douces :
phytoremédiation et mycoremédiation
- Volonté d'autonomie énergétique (prise de conscience)

SCHEMA - POLLUTION EXISTANTE



LA POINTE PAR TOUS

RÉFÉRENCES - DEPOLLUTION



Phytoremédiation avec des saules, Montreal CA



Lois Weinberger, burning and walking

LA POINTE PAR TOUS

RECOMMANDATIONS - BAINNADE

- Garantir l'accès à l'eau :
Nouveaux aménagements pour la baignade et la détente, sur le Sentier des Saules et le long du Rhône
Ne pas restreindre les capacités d'accueil des berges
- Envisager un accès à l'eau aisé ou la possibilité d'être en contact avec l'eau pour des personnes en difficulté motrices
- Respect du voisinage et contrôle des nuisances sonores
- Communication sur la régulation du Rhône selon horaires
- Forte demandes d'aménagements de services perennes
- Offrir un contact à l'eau de l'Arve

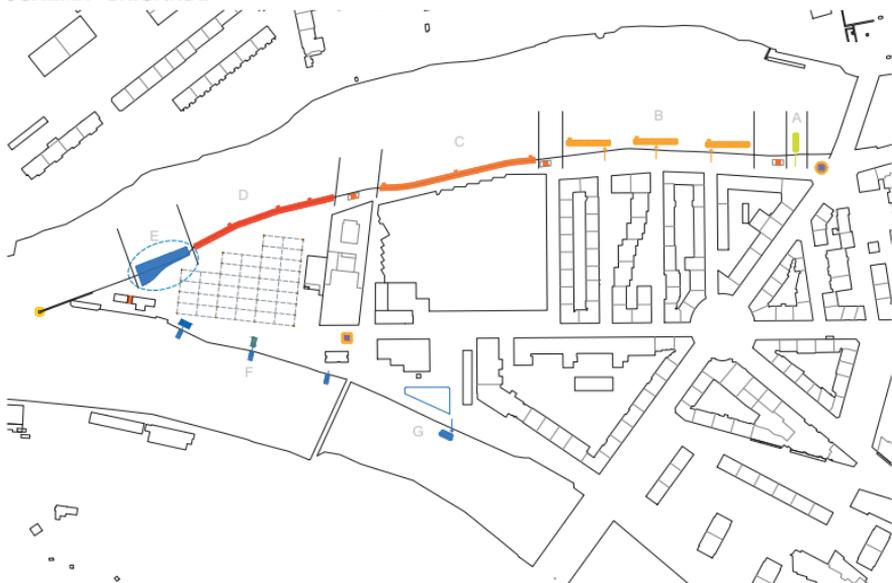
LA POINTE PARTOUS

RÉFÉRENCES - BAINNADE

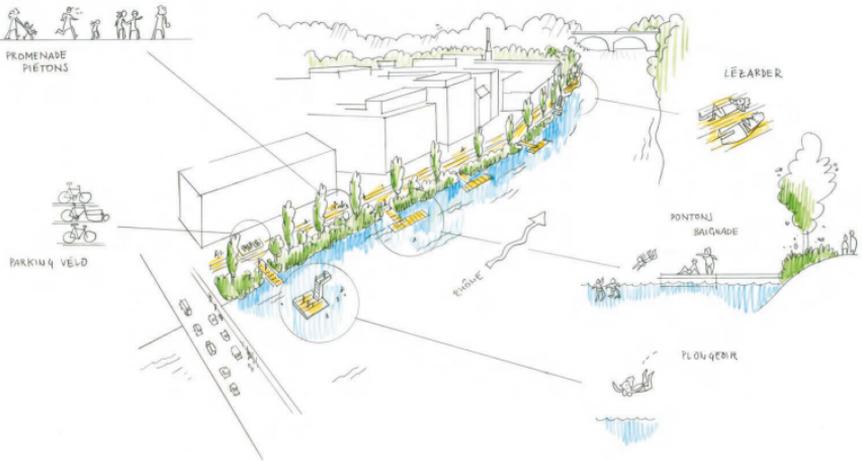


Zurich, Oberer Letten

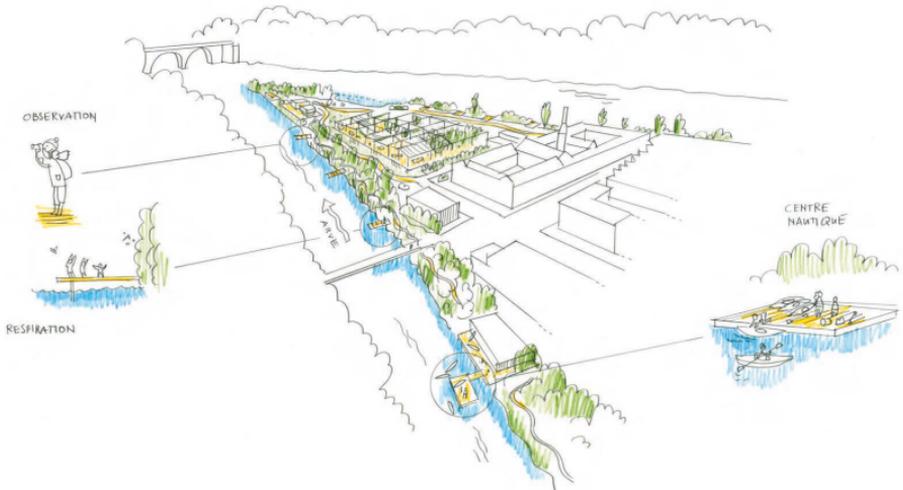
SCHÉMA - BAINNADE



ESQUISSE - RIVE RHONE



ESQUISSE - RIVE ARVE



LA POINTE PAR TOUS

RECOMMANDATIONS - USAGES

- Cultiver la richesse de la diversité !
Des activités pour tous : une programmation culturelle et sportive, à différents moments de la journée et des saisons.
- Les aménagements pour enfants ont été un succès
Confirment le besoin en jeux d'eau et espaces de nages pour enfants
- Jardins expérimentaux et autogérés à soutenir
- Bâtiment Honegger reconverti en lieu associatif et création d'une nouvelle zone nautique
- Les acteurs associatifs rendent le lieu vivant et donc plus sûr
Les accompagner pour constituer des règles d'utilisation (charte)

LA POINTE PAR TOUS

REFERENCES - USAGES



Jardins autoproductifs



Buvette de la pointe

SCHÉMA - USAGES

LA POINTE PAR TOUS

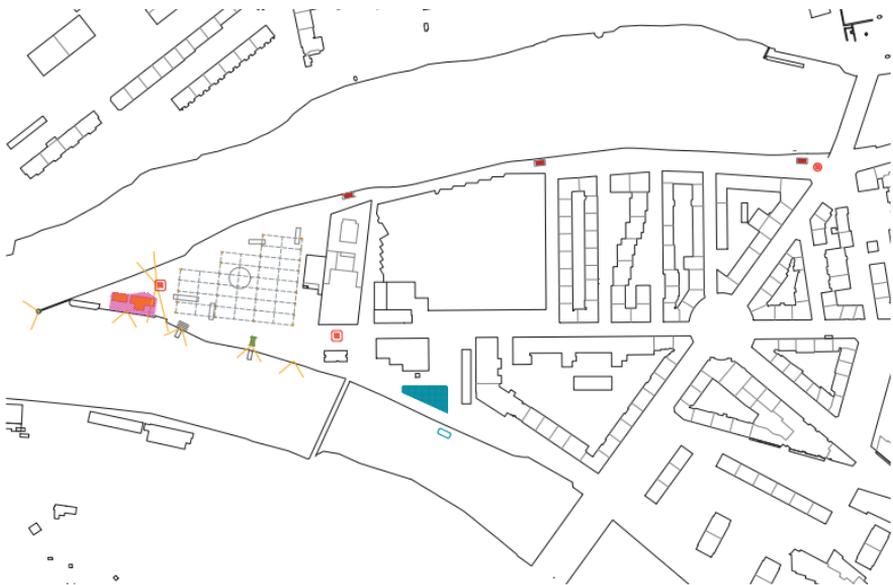


SCHÉMA - USAGES



ESQUISSE - USAGES DE LA POINTE



LA POINTE PARTOUTS

RECOMMANDATIONS - COUVERTS

- Typologie reconnue comme unique à Genève, élément hérité véritable espace public
- Couverts : à garder en grande partie
Identifiés comme bénéfiques, grande flexibilité des espaces et des activités
- Structure : à préserver en grande majorité et à végétaliser
- Plateforme : dégrapage partiel (minimiser la dépollution)
- Qualités d'accueil et d'adaptabilité en situation d'urgence (climat - pandémie)

LA POINTE PARTOUS

RÉFÉRENCES - COUVERTS



Parc MFO, Zurich

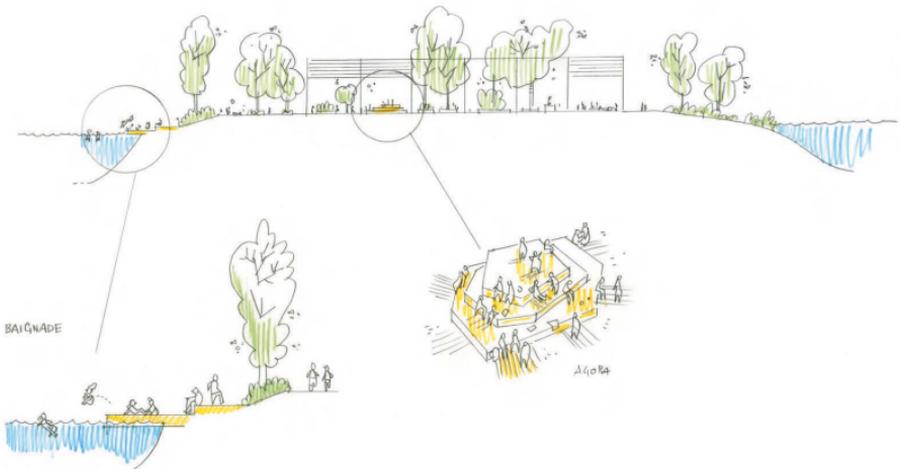


Halle des Machines, Nantes

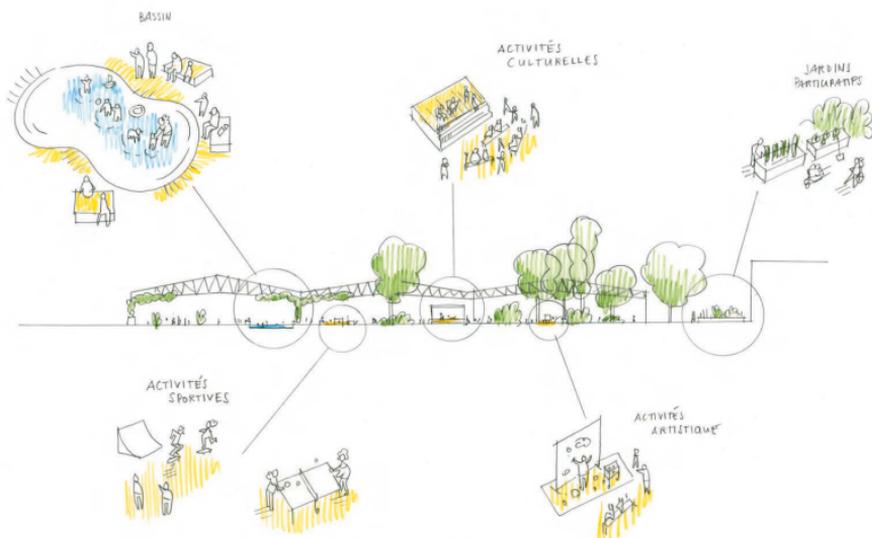


Jardin des Fonderies, Nantes

ESQUISSE - COUVERTS



ESQUISSE - COUVERTS



LA POINTE PARTOUS

RECOMMANDATIONS - VEGETATION

- Forte demande d'arbres et d'espaces de clairière ou prairie
- Importance de la diversité et qualité des espèces et essences
- Importance de la canopée et ombrage
- Connecter entre le Rhône et l'Arve par des percées visuelles.
- Renaturer la rive de l'Arve
- Disposer de jardins accessibles à tous, des espaces d'expérimentations et d'apprentissages collectifs, entretenus collectivement
- Prendre soin des communs

LA POINTE PARTOUS

RÉFÉRENCES - VÉGÉTATION



Saint-Nazaire, Gilles Clément



Landschaftspark, Duisbourg



Atelier participatif Jonction, maquette

SCHÉMA - VEGETATION EXISTANTE CANOPEE 6'950 m2



SCHÉMA - VEGETATION SOUHAITEE CANOPEE 14'500m2



SCHÉMA - ARBRES EXISTANTS

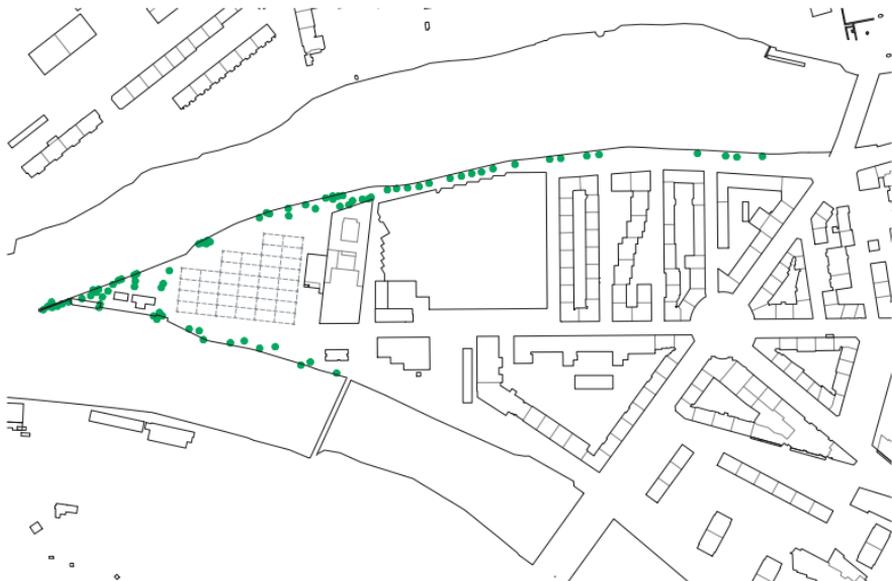


SCHÉMA - ARBRES PROJÉTÉS

SCHÉMA - SURFACES VEGETALISÉES EXISTANTES 4'880m²

SCHÉMA - SURFACES VEGETALISEE PROJETEES



SCHÉMA - SURFACES VEGETALISEE PROJETEES 13'700m2



MAQUETTE

LA POINTE PAR TOUS



IMAGE DE LA PARTICIPATION (COUCHES SUPERPOSEE)



ESQUISSE - IMAGE DE LA PARTICIPATION



LA POINTE PAR TOUS

PHASE TRANSITOIRE - RECOMMANDATIONS

- Limites, ouvertures aux points stratégiques pour désengorger et montrer le potentiel du site
- Couverts, tests de modification de la toiture
- Plateforme, tests de dépollution, pédagogie et économie
- Jardins, expérimenter les plantations et aire de compostage
- Energies renouvelables, tests selon potentiel du site
- Programmation sociale et culturelle, toute l'année sur l'ensemble du site
- Espaces et jeux aquatiques pour les enfants
- Baignade, affichage information signalétique
- Gazette, information habitant.e.s, bi-annuelle
- Gouvernance, accompagner les acteurs présents et futurs

LA POINTE PAR TOUS

MERCI



Date de dépôt : 7 février 2022

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Rémy Pagani

Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente résolution R 973 a été déposée en juin dernier devant notre Grand Conseil, en parallèle au PRD 294 au Conseil municipal de la Ville de Genève proposant un crédit d'étude pour l'aménagement des rives et abords du Rhône et pour toute la partie en aval du pont de Sous-Terre. Selon ces auteurs, cette résolution a pour but de coordonner le travail entre l'Etat et la Ville.

Le Rhône est un fleuve dangereux, qui fait régulièrement des victimes.

« On ne nage pas dans le Rhône comme on le ferait en piscine. La baignade en eaux vives n'est recommandée qu'aux excellent.e.s nageurs et nageuses. Courants forts et imprévisibles, chutes de température, bateaux qui aspirent ou assomment, variations de profondeur, objets inattendus et dangereux, risque de fond rocheux, les dangers sont nombreux. Il faut donc s'y préparer et veiller les uns aux autres. » Voir « Se baigner dans le Rhône » sur le site [ge.ch](https://www.ge.ch)¹.

Comme on peut le lire sur le site officiel de l'Etat de Genève, les rives du Rhône en aval du pont Sous-Terre sont très dangereuses mais très prisées, comme tous les lieux permettant la baignade dans le canton. Le texte de cette résolution demande plus particulièrement de faciliter l'installation ou la prolongation des pontons le long des berges. Les signataires reconnaissent que la baignade y est actuellement assez dangereuse et peu confortable. Ils ont précisé, lors de leur audition, soutenir la mise en place d'un système d'information rendant attentifs les riverains sur les changements chaotiques du débit du fleuve. Enfin, la résolution demande de faciliter la mise en place d'un pont pédestre parallèle au pont Sous-Terre, pour créer une balade à pied le long des deux rives sans avoir à passer par le pont avec une haute densité

¹ <https://www.ge.ch/dossier/rhone-toute-securite/loisirs-dans-rhone/se-baigner-dans-rhone>

de trafic. La plupart des éléments cités dans cette résolution sont de la responsabilité de la Ville, mais, dès qu'il est question du fleuve et d'accès à l'eau, le canton est impliqué comme propriétaire.

De prime abord, on peut trouver le projet séduisant. Pourtant il pose quelques problèmes, notamment au niveau de la sécurité. Rappelons qu'il y a un barrage à proximité, en amont, avec un courant d'une force extraordinaire. Non seulement il y a ce barrage, mais aussi la jonction avec l'Arve qui peut avoir une différence de température importante de l'ordre de 10 degrés.

Après avoir eu la chance de visiter plusieurs cours d'eau en Suisse adaptés à la nage en eaux vives, il faut constater que la nage y est sécurisée, ce qui, malheureusement, ne peut pas l'être le long du Rhône sur les rives de ce lieu de baignade. En effet lorsque la retenue d'eau en amont par le barrage est très faible, le débit du fleuve est très important. On ne peut pas remonter le courant, sans parler des obstacles racinaires le long des berges qui sont alors immergées. Les invitations à la prudence ne suffisent pas et c'est pourquoi régulièrement des baigneuses et des baigneurs s'y noient.

Ainsi, le fait de maintenir les invites sur l'accès à l'eau dans cette résolution repose toute la question de la sécurité de la natation à cet endroit. Une proposition formulée par un commissaire en vue de conserver ce sur quoi tous les membres de la commission sont tombés d'accord, à savoir la coordination de l'action de l'Etat et de la Ville sur ce secteur, est donc à privilégier. Un commissaire a donc proposé de supprimer l'invite qui commence par « **et plus particulièrement** », jusqu'à « **Sous-Terre** ».

Proposition d'amendement pour la suppression de la dernière invite :

et plus particulièrement

- ~~— à faciliter l'installation ou la prolongation de pontons le long des berges ;~~
- ~~— à développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve ;~~
- ~~— à soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve ;~~
- ~~— à faciliter la mise en place d'un pont pédestre parallèle au pont de Sous-Terre.~~

Pourtant la majorité de la commission n'en a pas voulu. Ainsi nous ne pouvons pas nous rallier à cette motion dans la mesure où elle soutient qu'aucun problème de sécurité ne se pose et qu'au contraire il s'agit

d'encourager la baignade et non de se limiter à un simple accompagnement. D'humbles aménagements tels que des toilettes pourraient être envisagés, poursuivant ainsi la réflexion et l'action des autorités de la Ville de Genève. C'est pourquoi en plénière nous proposerons à nouveau cet amendement.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous prions de bien vouloir accepter ces amendements. Ainsi amendée cette résolution serait centrée sur l'essentiel, à savoir la collaboration étroite entre la Ville de Genève et le canton.

Date de dépôt : 24 janvier 2022

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour la minorité, ce type de résolution sans réel concept de sécurité est à considérer comme dangereuse pour la sécurité des baigneurs. Vouloir sans cesse rajouter des infrastructures au prétexte qu'une infime partie de la population est demandeuse n'est de loin pas un motif suffisant aux yeux de la minorité pour aller dans le sens de cette demande.

De plus, le projet d'aménagement de la pointe de la Jonction tel que prévu, avec le maintien de l'ancien couvert des bus TPG, qui pour le moment est amené à perdurer, est une arnaque vis-à-vis de la volonté populaire qui veut en faire un parc public et rien de plus. Pas certain donc que celle-ci soit entièrement d'accord avec les aménagements proposés par cette résolution. Rappelons que, si le nouveau dépôt d'En Chardon a coûté plus de 300 millions de francs, c'est en partie dû au fait qu'il a fallu déménager tous les bus de la Jonction pour répondre à une certaine volonté politique.

Finalement, l'optique a changé, avec une conservation des structures. Le projet est destiné non pas à la population, mais aux associations. La minorité considère que c'est une semi-privatisation du lieu, ce qui est contraire à ce que l'on peut attendre concernant l'intérêt général.

Faut-il également rappeler que l'ensemble du périmètre souffre de problèmes de nuisances ? Le Grand Conseil a été saisi de nombreuses pétitions à ce propos. Ce projet ne répond pas à ces préoccupations, alors que le Grand Conseil a toujours soutenu les habitants, pour ce qui relève des problèmes liés au trafic de drogue, aux nuisances sonores, à la pollution des sites, etc.

Ce projet ne va faire qu'accentuer ces problématiques, et en ajouter d'autres, car cela va attirer indéniablement encore plus de monde.

La minorité ne rentrera pas dans ce jeu-là et va continuer à défendre les habitants des quartiers avoisinants, et ceci tant qu'il n'y aura pas de garantie

d'une vraie sécurisation du site au niveau de la baignade, mais également une forte réglementation de l'occupation du site, surtout au niveau des horaires et éventuellement de la saison. Et donc d'une surveillance accrue du site.

Encore une fois, on crée un faux sentiment de sécurité en favorisant tous ces aménagements. Et la comparaison avec les autres villes est fallacieuse. Les autres villes qui ont des aménagements de leur fleuve n'ont pas à conjuguer avec la gestion de deux barrages, avec les dangers que cela implique, comme c'est le cas à Genève. Il est de notre devoir de considérer la configuration spécifique du Rhône et de l'Arve et des barrages du Seujet et de Verbois.

Pour finir, une mort par noyade, même accidentelle, c'est déjà une mort de trop pour ce genre de futilité. La cause étant ce que nous dénonçons depuis le début, un faux sentiment de sécurité amené avec des installations sans surveillance dû au fait que ni l'Etat ni la Ville de Genève ne veulent en assumer la responsabilité.

En conclusion, la minorité demande l'élaboration d'un vrai concept de sécurité concernant les accès à la baignade dans ce secteur avec une réglementation sérieuse quant à l'occupation de ces infrastructures, avec une surveillance accrue du site, avant que la minorité ne puisse y adhérer. Dans l'intervalle, la minorité vous recommande de rejeter la proposition de résolution 973.